

DEFINITION DE FONCTION

Fonction repère :

Niveau III : TECHNICIEN(NE) DE MAINTENANCE

Titulaire d'une formation initiale dans sa spécialité ou justifiant des connaissances pouvant être acquises par l'expérience et contrôlées par un organisme attitré, assure le bon fonctionnement des équipements en fonction des priorités établies par son responsable.

Mission :

En plus des missions de l'employé(e) de maintenance, le/la technicien(ne) de maintenance :

- Réalise des opérations de dépannage d'ordre électrique
- Gère et commande les pièces détachées
- Réalise les opérations préventives en respectant les gammes opératoires
- Gère les priorités en toute autonomie
- Peut-être amené(e) à accompagner les entreprises externes et s'assure qu'elles interviennent dans le cadre légal et conformément aux procédures internes Auchan

Lorsque le/la technicien(ne) de maintenance est multi-sites, il/elle est de niveau 4

Critères GDI :

1. Connaissances des installations et des machines, dépannage
2. Polyvalence
3. Respect des procédures et des normes
4. Organisation personnelle
5. Exploitation des données
6. Gestion des matériels, produits, fournitures
7. Capacité à gérer les délais
8. Maîtrise des coûts d'exploitation
9. Optimisation du préventif
10. Qualités personnelles
11. Qualités relationnelles
12. Comportement professionnel